

Etudier à la Faculté de théologie de Fribourg

Diplôme ecclésiastique

- 18 ans requis
- Lettre de recommandation ecclésiastique
- Formation non académique 5 ans
- Exigence des travaux écrits moins élevée
- Exigence entrée ministère ecclésiastique
- Après trois ans examen intermédiaire
- Si note de 5.5 accès à la voie Bachelor en théologie!

Voies Bachelor

Programmes	UNIQUE - 180 ECTS	PRINCIPAL - 120 ECTS	SECONDAIRE - 60 ECTS (ou 2 x 30)
Domaine Théologie	Bachelor of Theology	Bachelor of Arts en études théologiques	Bachelor du domaine d'étude principal
Domaine Etudes interreligieuses	Pas disponible en voie unique	Bachelor of Arts en études interreligieuses	Bachelor du domaine d'étude principal
BA-SI Bachelor of Arts en enseignement au degré secondaire I	Enseignement religieux de 50 ECTS + 2 à 3 autres branches (50-30 ou 70 ECTS) + formation didactique et pédagogique 30 ECTS = BA-SI	Enseignement religieux de 50 ECTS + 2 à 3 autres branches (50-30 ou 70 ECTS) + formation didactique et pédagogique 30 ECTS = BA-SI	Enseignement religieux de 50 ECTS + 2 à 3 autres branches (50-30 ou 70 ECTS) + formation didactique et pédagogique 30 ECTS = BA-SI

NB: à compléter par un Master of Arts en sciences de l'éducation pour l'enseignement au secondaire I (DAES I) pour pouvoir enseigner au secondaire I. de 90 ECTS. Le Master est décerné par la Faculté des lettres et le DAES I est décerné par la DICS et donne droit à l'enseignement de la discipline „Ethique et culture religieuse“ au niveau I.

Voies Master

Programmes	UNIQUE - 120 ECTS	PRINCIPAL - 90 ECTS	SECONDAIRE - 30 ECTS
Domaine Théologie	Master of Theology	Master of Arts en études théologiques	Master du domaine d'étude principal
Domaine Etude interreligieuses	Pas disponible en voie unique	Master of Arts en études interreligieuses	Master du domaine d'étude principal
Diplôme d'enseignement aux écoles de maturité DEEM Le diplôme est décerné par la DICS	„Enseignement religieux“ en monobranche : Master en théologie + 45 ECTS en sciences des religions suivi de la formation CERF pour l'obtention du DEEM	„Enseignement religieux“ en branche 1 + une autre branche: obtenir un Master of Arts en Théologie ou en Etudes interreligieuses dont 45 ECTS en sciences des religions suivi de la formation didactique CERF pour l'obtention du DEEM	„Enseignement religieux“ en branche 2 ou en branche 3 (Enseignement religieux + deux autres branches): 30 ECTS en théologie ou études interreligieuses dont au min. 15 ECTS en sciences des religions suivi de la formation didactique CERF.

Voie Licence canonique

2017: 2 semestres - 60 ECTS
(en voie d'être modifié à: 120 ECTS)

- Obtention par le Vatican de l'autorisation d'enseigner auprès d'une Institution pontificale
- Directeur de thèse
- 20 ECTS dans le domaine de la branche du thème du mémoire de Licence + 20 ECTS dans un autre département
- 20 ECTS pour le mémoire de Licence

Voie Doctorat

- Doctorat en théologie**
- Doctorat ès lettres en études théologiques**
- Doctorat ès lettres en études religieuses**

Voie Post-Doctorat

Habilitation (pour obtenir le droit d'enseigner à l'Université)

Dans une des branches enseignées à la Faculté de théologie